

Supprimer le péché d'adhésion à la franc-maçonnerie ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Opposition au Pape](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

Date : 25 janvier 2016



Jean Rigal est un théologien d'avant-garde qui sévit depuis trop longtemps au sein de l'Eglise en France (*Préparer l'avenir de l'Église*, Cerf, 1990). Ce prêtre, né en 1929, fut longtemps professeur d'ecclésiologie à l'Institut catholique de Toulouse et auteur de nombreux ouvrages dans ce domaine qui ont influencé bon nombre d'évêques, notamment sur la liturgie qu'il a contribué à dénaturer

- *Artisans d'une Église nouvelle*, 1976
- *L'Église, obstacle et chemin vers Dieu*, 1983
- *Le courage de la mission*, 1985
- *Services et responsabilités dans l'Église*, 1987
- *Le mystère de l'Église*, 1992
- *L'Église en chantier*, 1994
- *L'ecclésiologie de communion*, 1997
- *Horizons nouveaux pour l'Église*, 1999
- *L'Église en quête d'avenir*, 2003
- *L'Église à l'épreuve de ce temps*, 2007

Donc [La Croix](#) a sorti Jean Rigal de sa naphtaline pour qu'il vienne interpréter l'année de la Miséricorde sous l'angle maçonnique :

En 2016, la famille de pensée maçonnique, en dépit de ses divisions, est bien représentée en France avec 150 000 adultes des deux sexes, en toutes régions. Ce sont des personnes qui vivent souvent des valeurs morales et citoyennes affirmées. Pourquoi ne pas multiplier les occasions de dialogue??

On sait que beaucoup de maçons se veulent a-dogmatiques (opposés aux dogmes). Peut-être est-il utile de rappeler que la foi chrétienne ne porte pas d'abord sur des formules mais sur la découverte de « Quelqu'un ». Qu'en pensent les catholiques maçons??

Dans le contexte actuel, le débat ne serait-il pas plus bénéfique qu'une condamnation ? Comment ne pas situer cet appel dans l'interpellation lancée par l'Année jubilaire sur la miséricorde?? « *Qu'à tous, croyants ou loin de la foi, écrit le pape **François**, puisse parvenir le baume de la miséricorde comme signe du Règne de Dieu déjà présent au milieu de nous. "La miséricorde est le propre de Dieu dont la toute-puissance consiste justement à faire miséricorde."* Ces paroles de saint Thomas d'Aquin montrent que la miséricorde n'est pas un signe de faiblesse, mais bien l'expression de la toute puissance de Dieu ».

À l'occasion de l'Année de la miséricorde, pourquoi ne pas écarter définitivement cette accusation de « *péché grave* », imputée uniquement, du moins de cette façon, aux « initiés » des obédiences maçonniques??

Quelle ignorance. Au-delà de la condamnation bien connue, Jean Rigal ne connaît pas [ce texte](#) de la Congrégation pour la doctrine de la foi qui explique pourquoi un catholique ne peut pas adhérer à la franc-maçonnerie :

À propos de l'affirmation sur l'impossibilité de conciliation des principes, on objecte parfois de ci de là que ce qui est essentiel dans la maçonnerie serait précisément de n'imposer aucun « principe », au sens d'une position philosophique ou religieuse représentant un lien pour tous ses adhérents, mais de réunir les uns aux autres, au-delà des frontières des diverses religions et visions du monde, des hommes de bonne volonté sur la base de valeurs humanistes compréhensibles et acceptables par tous.

La maçonnerie représenterait un élément de cohésion pour tous ceux qui croient en l'Architecte de l'Univers et qui se sentent engagés vis-à-vis de ces orientations morales

fondamentales définies par exemple dans le Décalogue; elle n'éloignerait personne de sa religion mais représenterait, au contraire, une incitation à y adhérer davantage.

On ne peut pas discuter ici les nombreux problèmes historiques et philosophiques qui se dissimulent dans de telles affirmations. Que par ailleurs l'Église catholique cherche à parvenir à une collaboration entre tous les hommes de bonne volonté, il est superflu de le souligner depuis le [II^e Concile du Vatican](#). Qu'elle s'associe à la maçonnerie va cependant nettement au-delà de cette collaboration légitime et aurait une signification bien plus marquée et déterminante.

Il faut rappeler en premier lieu que la communauté des «maçons libres» et ses obligations morales se présentent comme un système progressif de symboles d'un caractère comportant un strict engagement. La discipline rigide de l'occulte qui y règne renforce par ailleurs le poids de l'interaction de signes et d'idées. Ce climat de secret comporte par dessus tout pour les inscrits le risque de devenir l'instrument de stratégies qui leur demeurent inconnues.

Même si l'on affirme que le relativisme n'est pas assumé en tant que dogme, on propose cependant en réalité une conception symbolique relativiste et, ainsi, la valeur relativisante d'une telle communauté morale-rituelle, loin de pouvoir être éliminée, apparaît au contraire déterminante.

Dans un tel contexte, les diverses communautés religieuses auxquelles appartiennent chaque membre des Loges ne peuvent être considérées que comme de simples institutionnalisations d'une vérité plus vaste et insaisissable. La valeur de ces institutionnalisations apparaît donc comme inévitablement relative en regard de cette vérité plus vaste qui se manifeste au contraire plutôt dans la communauté de la bonne volonté, c'est-à-dire dans la fraternité maçonnique.

Toutefois, pour un chrétien catholique, il ne lui est pas possible de vivre sa relation avec Dieu de deux façons, c'est-à-dire en la scindant sous une forme humanitaire: supraconfessionnelle, et sous une forme interne: chrétienne. Il ne peut entretenir de relations de deux sortes avec Dieu, ni exprimer son rapport avec le Créateur par des formes symboliques de deux natures. Ceci représenterait quelque chose de totalement différent de cette collaboration, évidente pour lui, avec tous ceux qui sont engagés dans l'accomplissement du bien, même à partir de principes différents. D'autre part, un chrétien catholique ne peut pas, simultanément, participer à la pleine communion de la fraternité chrétienne et considérer son frère chrétien, par ailleurs, selon l'optique maçonnique, comme un «profane».

Même, comme on l'a déjà dit, s'il n'y avait pas obligation explicite de professer le relativisme en tant que doctrine, la force relativisante d'une telle fraternité, en raison de sa logique intrinsèque elle-même a cependant en soi la capacité de transformer la structure de l'acte de foi si radicalement qu'elle ne serait plus acceptable pour un chrétien «auquel sa foi est chère» ([Léon XIII](#)).

Ce bouleversement de la structure fondamentale de foi s'opère en outre, en général, de manière atténuée et sans que l'on s'en aperçoive: la solide adhésion à la vérité de Dieu, révélée dans l'Église, devient simple appartenance à une institution considérée comme une forme expressive particulière à côté d'autres formes expressives – également plus ou moins possibles et valables – de l'orientation de l'homme vers l'éternel.

La tentation d'aller dans cette direction est aujourd'hui d'autant plus forte en raison du fait qu'elle correspond entièrement à certaines convictions qui prévalent dans la mentalité contemporaine. L'opinion que la vérité ne peut être connue est une caractéristique typique de notre époque et, en même temps, un élément essentiel de sa crise générale.

C'est précisément en considérant tous ces éléments que la Déclaration de la S. Congrégation affirme que l'inscription aux associations maçonniques «demeure interdite par l'Église» et que les fidèles qui s'y inscrivent «sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la Sainte Communion».

Par cette dernière expression, la S. Congrégation indique aux fidèles qu'une telle inscription constitue objectivement un péché grave, et en précisant que ceux qui adhèrent à une association maçonnique ne peuvent accéder à la Sainte Communion, elle veut éclairer la conscience des fidèles sur la conséquence grave de leur adhésion à une loge maçonnique.

Mais peut-être veut-il dédouaner les franc-maçons parmi ses connaissances ? Voudrait-il nous donner les noms de ces proches, notamment mitrés, qui auraient adhéré à cette secte ?